

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

Paris, le 29 avril 2017

Réponse d'En Marche au questionnaire de GendXXI

I- RETRAITE :

Les gendarmes ont été particulièrement sollicités lors des dernières réformes des retraites notamment par le rattrapage du taux de cotisation, de l'augmentation de la durée de cotisation, du report des limites d'âges...

Nous avons un métier qui « brise physiquement ». Les gendarmes subissent un taux d'invalidité élevé au moment du départ en retraite.

Les militaires de la gendarmerie n'ont jamais failli au devoir de solidarité nationale et ont pris leurs responsabilités en silence.

Cependant, alors que les conditions de travail se durcissent, différents programmes des candidats à la présidentielle de 2017 évoquent des réformes complémentaires, parfois radicales.

Quels sont vos projets concernant le régime des retraites des gendarmes et, par extension de l'ensemble des militaires français ?

Aujourd'hui, notre système de retraite est proche de l'équilibre, grâce aux efforts qui ont déjà été consentis. C'est pourquoi, il est important de le souligner d'emblée, je ne prévois pas d'augmenter l'âge de la retraite ou la durée de cotisation au cours du quinquennat.

La réforme que je propose vise à rétablir la confiance grâce à des règles de calcul des retraites plus simples, plus transparentes et qui soient les mêmes pour tous. Aujourd'hui, avec plus de 30 régimes de retraite différents, chacun a l'impression d'être moins bien traité que le voisin, même si ce n'est pas le cas. Et ceux qui changent de statut, passent du public au privé par exemple, en cours de carrière, comme c'est le cas parfois des gendarmes et des militaires qui font une seconde carrière, se demandent s'ils ne vont pas y perdre à la retraite. Car c'est un défi de savoir comment vont se combiner des retraites aux règles toutes différentes. Dans le système universel de retraite que je propose, avec les mêmes règles de calcul pour tous, le fait de changer de métier ou de statut ne sera plus anxiogène.

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

Le système restera en répartition, les retraites déjà liquidées ne seront pas concernées, elles resteront indexées au moins sur l'inflation, et ceux qui sont à cinq ans de la retraite ne seront pas touchés par la réforme, qui sera progressive pour les générations suivantes.

Les mêmes règles pour tous, cela ne veut pas dire que les spécificités de certains métiers ne pourront pas être prises en compte. Tous ceux qui exercent des métiers usants, qui réduisent leur espérance de vie, bénéficieront de droits au titre de la solidarité, qui leur permettront de partir plus tôt sans que leur retraite soit diminuée. Plus généralement, les dispositifs de solidarité qui sont importants aujourd'hui dans notre système de retraite, pour les chômeurs, ou les femmes, seront conservés dans le nouveau système, qui sera solidaire.

Cette réforme ambitieuse sera menée dans le dialogue. Après des travaux préparatoires s'appuyant notamment sur le Conseil d'orientation des retraites, j'engagerai donc une large concertation sur le sujet, pour que toutes les parties prenantes soient associées à cette modernisation de notre système de retraite.

2- LIBERTÉ D'EXPRESSION DES MILITAIRES :

Les Associations Professionnelles Nationales de Militaires (APNM) ont bénéficié d'un premier cadre législatif en 2015. Quel est votre regard sur cette nouvelle forme d'expression dont bénéficient les militaires ?

Quelles mesures prendrez-vous concrètement pour assurer la protection des membres de ses APNM parfois victimes de discrimination ?

Dans une société de plus en plus informée, à travers les médias et les réseaux sociaux, les militaires ne veulent pas se sentir en marge.

Quelles sont vos propositions de candidat permettant aux APNM de défendre pleinement la condition militaire ?

La création d'associations professionnelles nationales de militaires (APNM) découle de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) qui, par deux arrêts du 2 octobre 2014, a condamné la France pour non-respect de l'article 11 de la Convention qui garantit le droit d'association, dont la liberté syndicale est l'un des aspects. A la suite de cette condamnation et du rapport Pêcheur, la loi du 28 juillet 2015 est venue autoriser la création de ces associations.

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

Ces associations viennent enrichir le paysage du dialogue social au sein des forces armées. Les APNM disposent ainsi déjà de nombreuses prérogatives. Elles peuvent ester en justice et contester les actes réglementaires relatifs à la condition militaire ou les décisions individuelles portant atteinte aux intérêts collectifs de la profession. Elles ont par ailleurs la possibilité de se constituer partie civile. Elles peuvent aussi s'exprimer en public comme en interne, faire valoir leur position auprès des autorités ministérielles et du commandement et saisir l'inspection générale des armées. Pour peu qu'elles soient représentatives, elles peuvent participer pleinement au dialogue interne et siéger au Conseil supérieur de la fonction militaire, où un certain nombre de sièges leurs sont réservés. Cette évolution notable contribue pleinement à la rénovation plus générale du dialogue social au sein de la communauté militaire conduit ces dernières années. Elles contribuent en ce sens à faire vivre un modèle spécifique de dialogue social et j'y suis très attaché.

En revanche, je veux le dire sans détours, l'approche qui est la nôtre de ces questions doit être équilibrée. Sur ces questions comme sur les autres, je veux agir en responsabilité. Tout dialogue suppose un cadre. C'est d'autant plus vrai au sein des forces armées. La spécificité des missions qui leur est confiée au nom de la nation toute entière justifie les restrictions apportées aux modes d'action et d'expression de ces associations : interdiction du droit de grève, du droit de manifester, du droit de retrait ainsi que les actions qui seraient menées par des militaires engagés dans des opérations. Je n'entends pas revenir sur ces points si je suis élu Président de la République.

3- PROCÉDURE PÉNALE

La procédure pénale actuelle est particulièrement complexe et génère au quotidien de grandes difficultés pour l'enquêteur de constater les infractions à la loi pénale et faire droit aux victimes. Il importe aujourd'hui de revoir les modalités d'action des enquêteurs afin de garantir un allègement des pièces de procédures accompagnant les investigations. Quelles propositions faites-vous pour rationaliser les dispositions du code de procédure pénale et faciliter le travail des enquêteurs ?

En qualité de candidat à la Présidence de la République, quelles mesures proposez-vous afin de mettre en place une politique pénale visant à rétablir l'autorité de l'État et celle des hommes et des femmes qui l'incarnent ?

a) La complexification de la procédure pénale au cours des dernières années est une réalité objective relevée par l'ensemble des praticiens. Elle est le résultat de la multiplication de normes d'origine européenne, législative et jurisprudentielle. Cette complexité a été renforcée par l'adaptation de cette procédure aux nouvelles technologies et aux nouvelles formes de délinquance, avec par exemple le développement de la saisie des avoirs, mais également par la place plus grande accordée aux victimes. Elle découle enfin d'une procédure pénale qui au fil des réformes et des jurisprudences est tiraillée entre modèle français et modèle anglo-saxon avec parfois les lourdeurs empruntées aux deux modèles.

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

Or cette sophistication croissante de la procédure pénale apparait de moins en moins adaptée au traitement des contentieux de masse. Elle conduit effectivement à une thrombose générale de la chaîne pénale que déplorent à la fois les enquêteurs et les représentants des parquets et à une déperdition de la qualité des procédures.

Aussi je souhaite qu'en l'espèce soit réalisé un grand effort d'allègement. Certaines catégories d'infractions simples mériteraient, au nom de l'efficacité répressive, d'être contraventionnalisées et faire l'objet de sanctions forfaitisées. Tel est le cas, à titre d'illustration, de l'usage des stupéfiants ou des vols à l'étalage.

Mais par ailleurs les modalités mêmes d'établissement des procédures devraient être réaménagées. C'est pourquoi je préconise, par exemple, qu'une « oralisation » partielle des procédures les plus simples soit instituée. Ces procédures donneraient lieu au seul enregistrement sonore des actes effectués en garde à vue ou en audition libre et à l'établissement d'un unique procès-verbal de synthèse récapitulative valant déroulé de l'enquête.

b) S'agissant de la seconde question posée, je mettrai ici l'accent avant tout sur un impératif : que les risques à enfreindre la loi soient lisibles et tangibles pour tous et les sanctions chaque fois que faire se peut immédiates et effectives.

Ainsi, convient-il de privilégier à l'avenir pour nombre d'infractions courantes un circuit qui soit le plus court possible de sanctions (condamnation immédiate et systématique à des amendes forfaitaires, comme pour l'usage de stupéfiants ou les vols simples.)

De même, j'observe qu'en matière d'emprisonnement les peines prononcées inférieures à deux ans ferme ne sont aujourd'hui que très rarement exécutées et les délais de traitement sont tels que certaines peines ne sont jamais exécutées.

Aussi, je prévois que toute personne condamnée à une peine de prison ferme inférieure ou égale à 2 ans devra être effectivement incarcérée avant que ne soient envisagées des mesures d'aménagement de cette peine. Le principe de l'automatisme de l'examen de l'aménagement de peine sera donc supprimé.

4/ FEUILLE DE ROUTE SOCIALE DES FORCES DE SÉCURITÉ :

En avril 2016, un protocole pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers de la Gendarmerie Nationale a été signé par le Ministre de l'Intérieur et les représentants des personnels de la gendarmerie.

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

Comptez-vous poursuivre la mise en œuvre de cette feuille de route sociale et respecter son cadencement ?

L'investissement, la disponibilité et le courage des forces de l'ordre au cours des dernières années, dans un contexte sécuritaire dont tout le monde a conscience qu'il s'est profondément dégradé du fait de l'accentuation de la menace terroriste, ont été exceptionnels. Je veux dans vos colonnes rendre hommage à ces gendarmes et à ces policiers qui, au quotidien, font un travail remarquable et dangereux, pour garantir à tous nos concitoyens la paix et la tranquillité auxquels ils ont droit. Sans sécurité, il n'y a pas de liberté, il n'y a pas de paix sociale possible. Leur mission est donc, à mes yeux, essentielle.

Pour reconnaître cet engagement, des protocoles pour la revalorisation des carrières, des compétences et des métiers au sein de la police nationale et de la gendarmerie nationale ont été signés avec les organisations professionnelles de policiers d'une part et avec le Conseil supérieur de la fonction militaire de la gendarmerie d'autre part. Le montant total de ces deux protocoles, auxquels il faut ajouter différentes mesures judiciaires, s'établit pour les deux forces à 864 millions d'euros, dont 390 pour les militaires de la gendarmerie nationale sur la période 2012-2020.

Je veux le dire très clairement, ces protocoles traduisent pour moi la juste reconnaissance de l'État et de la Nation toute entière envers l'engagement des forces de sécurité intérieure. Il ne saurait donc être question de déroger à ce qui a été décidé. Cette feuille de route sociale sera donc mise en œuvre dans le calendrier prévu.

5/ BUDGET ET EFFECTIF DE LA GENDARMERIE

Le budget de la gendarmerie est régulièrement sous-dimensionné.

Les factures et les loyers impayés en 2016 pèseront sur le budget 2017. La mise en réserve des crédits bloque, dès à présent, l'achat de véhicules et perturbera la gestion des carburants.

Quelles perspectives budgétaires proposez-vous pour répondre à ces difficultés manifestes et pérennes ? De manière plus large, quels sont pour vous les axes d'efforts budgétaires prioritaires ?

La situation est effectivement loin d'être satisfaisante.

Certes, un effort de rattrapage a été entrepris sous le quinquennat qui s'achève en ce qui concerne les moyens de la police et de la gendarmerie nationales. Entre 2013 et 2017, ce seront près de 9 000 créations nettes d'emplois qui auront été effectuées dans les forces de sécurité, alors que le gouvernement que dirigeait François Fillon avait détruit 12 519 postes budgétaires dans les forces de sécurité. Ces faits sont connus. Une mission commune de l'inspection générale des finances et de l'inspection générale de l'administration est venue documenter cette réalité de manière incontestable.

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

De la même manière, alors que le budget de fonctionnement et d'investissement de la gendarmerie nationale avait diminué de 18 % de 2007 à 2012, il aura été renforcé de 10,5 % de 2012 à 2017.

En serons-nous pour autant quitte vis-à-vis des forces de l'ordre en termes d'effectifs et de moyens ?

Bien entendu non. La situation exige que nous poursuivions l'effort de restauration des capacités opérationnelles de la police et de la gendarmerie. C'est là un impératif démocratique. Je vous l'ai dit sans sécurité, il n'y a pas de liberté possible.

Comment faire donc concrètement pour garantir aux forces de sécurité les moyens de remplir les missions que la nation leur confie ?

J'ai déjà eu l'occasion de dire que je souhaitais que l'effort initié en matière d'effectifs soit poursuivi au cours des cinq années qui viennent. Je recruterai donc 10.000 policiers et gendarmes au cours de la prochaine mandature avec notamment deux objectifs.

Il s'agira d'abord, de renforcer les unités de sécurité publique de la police et de la gendarmerie et de moderniser les moyens des services qui ont cruellement manqué d'investissement au cours des dernières années. Je sais qu'en la matière, les attentes des français sont très fortes, quel que soit le territoire où ils vivent : espaces urbains, banlieues, territoires ruraux. C'est vrai en métropole mais aussi outre-mer où la gendarmerie joue un rôle essentiel. Les troubles récents en Guyane l'illustrent parfaitement.

Mon deuxième objectif sera de poursuivre la rénovation capacitaire des services de renseignement territorial. Cela supposera, entre autres, de poursuivre l'intégration de gendarmes au sein de ce dernier afin de mieux irriguer dans la profondeur des territoires.